



Contre la tyrannie des idées simples,

LA DEMOCRATIE

Le coin du philosophe n'est pas un coin retranché du monde, de ses préoccupations, de ses hantises, de ses inquiétudes, de ses malheurs, de ses joies aussi. De ses joies surtout.

Alors je voudrais commencer par dire ma joie au lendemain de la discussion parlementaire sur la « loi relative aux droits des malades et à la fin de vie » loi que Charles Moigneteau présente dans ce même numéro (p. 4) et qui vient d'être votée le 30 novembre 2004. Toutes tendances politiques confondues, les parlementaires viennent de se mettre d'accord pour rappeler à notre société des repères éthiques et juridiques essentiels concernant l'accompagnement de la personne humaine. Deux écueils symétriques doivent être évités dit le législateur : l'obstination déraisonnable et l'euthanasie. En suivant très attentivement les débats de nos députés et après avoir directement participé au travail de la mission parlementaire qui m'avait auditionné avec d'autres collègues de ma discipline, j'ai pu vérifier combien la réflexion philosophique pouvait aider le travail du législateur et, d'une façon plus générale, celui de tout citoyen qui préfère la patience du détour de la réflexion aux simplismes des idées rapides. Tout cela est bien loin des images émotionnelles qui ne cessent de tyranniser l'individu moderne.

Les parlementaires ont accepté de travailler durant huit mois à l'abri des caméras et donc des pressions médiatiques. Ils n'ont pas jugé bon de verser dans le « pathos » en auditionnant ceux qui monopolisent les plateaux de télévision, car ces questions délicates exigent que tout soit dit avec nuance, tact, distance, et que l'on renonce aux formules dogmatiques, aux petites phrases habiles, aux trémolos indécents. Belle occasion de méditer sur la nature du débat démocratique. La dictature de l'audimat, le privilège systématique donné au témoignage fort, l'obligation de parler par séquences démesurément courtes, selon la règle imposée par la télévision et la radio, ruine la démocratie. En simplifiant le débat, sous prétexte de le rendre accessible, on le dénature. « L'essence de la tyrannie, disait l'historien suisse Jacob Burckhardt, est le refus de la complexité ».

Pour ne donner qu'un exemple de la complexité assumée, les parlementaires n'ont pas hésité à recourir à une ancienne conception de la philosophie morale, appelée principe du double effet, pour justifier le deuxième article la loi selon laquelle il est licite, moyennant certaines garanties, « pour soulager la souffrance, d'une personne, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable » d'appliquer « un traitement qui peut avoir pour effet secondaire d'abrèger sa vie ». L'effet voulu est le soulagement de la douleur, et l'effet prévu mais non voulu, est la survenue de la mort. Ce double effet n'est donc pas une double intention. On imagine sans peine, combien cette distinction qui mérite une fine analyse, une formation rigoureuse et une application très prudente, sera difficile à expliquer. Il est tellement plus confortable de céder à la douce tyrannie des idées simples de ceux qui refuseront ce principe en disant : « Il n'y a que le résultat qui compte » et qui refuseront l'effort intellectuel pour penser chaque situation de manière éthique.

Bien entendu, la loi qui vient d'être votée ne fera pas cesser le débat et on peut pronostiquer, sans risque de beaucoup se tromper, que les manières politiciennes de se positionner sur le thème sensible de la fin de vie vont bientôt s'imposer. Mais en attendant ces futures empoignades, sachons apprécier la réussite d'une loi équilibrée et consensuelle.

C'est un instant de grâce dans une démocratie.

Jacques Ricot
Philosophe.